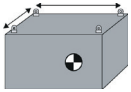




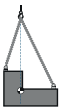
Conseils pour un levage sûr



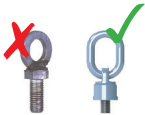
Avant de soulever la charge, il faut connaître le poids, le centre de gravité et la distance entre les points d'ancrage et le crochet de levage.



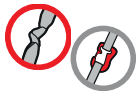
Comparer la méthode d'élingage et l'angle d'inclinaison avec la capacité du moyen de levage et tenir compte d'un éventuel affaiblissement de celle-ci. Il est interdit de lever une charge avec un angle d'inclinaison dépassant 60°.



Règle si charge asymétrique ou en cas de doute : Levage à 2 brins, seul 1 brin supporte la charge totale. Levage à 3 ou 4 brins, seuls 2 brins supportent la charge totale.



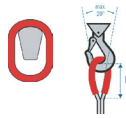
Les points d'ancrage doivent être capables de résister aux forces induites par l'angle d'inclinaison. Employer du matériel éprouvé et de bonnes dimensions.



Ne jamais nouer 2 élingues de levage. Cela réduit la capacité portante de façon extrême. Pour augmenter la longueur, relier deux élingues entre elles avec une manille adéquate ou avec le crochet SpanSet-Joker adapté.



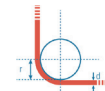
Communiquer avec le grutier par l'intermédiaire d'une seule personne et avec des signes clairs. Ne jamais se trouver sous une charge suspendue. Choisir une place sécurisée et à l'écart.



Utiliser des éléments de levage adaptés au crochet de la grue. Pour les sangles : longueur minimale de la boucle = 4x la largeur du crochet. Les anneaux métalliques doivent être libres sur le crochet.



Le matériel utilisé doit être en parfait état de service et muni d'une étiquette ou d'une plaquette portant des inscriptions lisibles. Contrôler avant chaque utilisation.



Un angle vif peut endommager le matériel de levage. Il y a un angle vif lorsque le Radius „r” de l'angle est égal ou inférieur à l'épaisseur ou au diamètre „d” du moyen de levage.



Utiliser des protections d'angle pour les charges avec des bords tranchants et des protections de sangle pour les charges abrasives.



L'utilisation à des températures extrêmes ainsi qu'en présence de produits chimiques est déterminée en fonction de la durée d'exposition, de la température, de la concentration et du produit chimique. En cas de doute, contacter le fabricant !



Selon la Suva et la CFST, le matériel de levage doit être contrôlé et documenté au minimum une fois tous les 12 mois par un spécialiste.

Signaux



Levez



Levez lentement



Direction de la marche



Baissez



Baissez lentement



Halte